



# COMMUNIQUE AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 26 juillet 2017

## **Les Autonomes ne sont pas satisfaits de la rencontre avec le Ministre de l'Intérieur**

Hier, le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb recevait "courtoisement" les organisations syndicales représentatives des personnels des SDIS de France.

**Représentaient la Fédération Autonome SPP-PATS : André GORETTI et Xavier BOY**

Chaque OS a pu s'exprimer...

Les Autonomes ne sont pas satisfaits de cette rencontre. Le Ministre ne s'est engagé en rien restant très évasif, semblant découvrir avec beaucoup de légèreté nos préoccupations !

**La réunion promise pour la rentrée devra conduire le Ministre de l'Intérieur à nous apporter des réponses !!!**

---

### **Notre intervention AUTONOME**

Monsieur le Ministre,

Notre but n'est pas de revenir sur les innombrables dossiers essentiels toujours en attente de règlement, des thèmes majeurs tels que cette réforme destructrice et rétrograde de la filière que nous subissons depuis 2012, l'organisation du temps de travail des SPP en garde opérationnelle dans le cadre de la santé et de la sécurité, l'absence de reconnaissance de l'exercice du métier de SP, l'emploi irrégulier de PATS dans les salles opérationnelles et bien d'autres problématiques que nous défendons depuis de trop nombreuses années.

Mais aujourd'hui un sujet nous préoccupe tout particulièrement tant la France accuse un retard sur ses homologues européens comme internationaux. Nous voulons bien entendu parler de santé et de sécurité au travail. Un sujet qui ne mobilise pas comme il le devrait notre ministère de tutelle.

- Et nous en voulons pour preuve cette auto saisine de notre caisse de retraite, à l'appel d'une organisation syndicale membre du conseil d'administration, pour traiter des risques encourus par des milliers de collègues sapeurs-pompiers quant aux effets néfastes des particules fines liées aux fumées des incendies.

Une mission ministérielle aurait dû être immédiatement déclenchée !

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

**Les sapeurs-pompiers que nous représentons ne seront pas comme les victimes  
malheureuses de l'amiante ! Nous vous le promettons !**

Quel message adressez-vous à vos pompiers quand votre ministère ne souhaite pas traiter d'une conséquence qui touche pleinement leur santé ?

Nos homologues américains, nord-américains et européens se sont saisis de ce sujet il y a plus de 20 ans misant sur des protocoles de prévention adaptés et reconnaissant comme maladies professionnelles bien plus de cancers liés à l'exercice de la profession que la France ne souhaite en reconnaître pour l'ensemble de ses travailleurs.

Notre récente participation au salon Preventica ne nous a pas rassuré sur ce retard voulu par les gouvernements français qui se sont succédés. La majorité des conférenciers étrangers présents nous ont indiqué à quel point la santé et la sécurité de leurs pompiers n'étaient pas négociables.

**Cela doit être une priorité et pas uniquement dans les discours !**

- Toujours dans le cadre de la santé et de la sécurité, les sapeurs-pompiers qui le souhaitent doivent pouvoir travailler en garde de 12h... Nous ne voulons plus de toutes ces contraintes physiologique et d'origine métabolique que nos employeurs nous imposent et nous infligent avec votre assentiment malgré la Directive européenne et ce au seul prétexte du coût budgétaire qu'engendrerait cette réorganisation de notre temps de travail ! Notre santé ne peut avoir de prix et certains SDIS l'ont compris !

- Comment le Ministère de l'Intérieur peut-il autoriser aussi les SDIS à jouer avec la santé de leurs pompiers en ne fixant pas à travers des notes techniques normatives, par exemple, par exemple, des mesures strictes en matière de tenues de feu (membrane protectrice non obligatoire pour les vestes, obligation de pantalon de feu classe 3, dotation et port de la tenue de feux de forêt...)

- Nos matériels même neufs sont parfois dépassés. Nos SDIS s'équipent aussi de matériels devenus complètement obsolètes dans d'autres pays. Des exemples liés aux doctrines fixées par la DGSCGC ne manquent pas : la note doctrine opérationnelle « intervention d'urgence sur les véhicules » les jets de nos lances incendie manquent de portée, l'absence de matériel de désincarcération adapté permettant d'intervenir sur des véhicules de dernière génération, nous réfléchissons toujours à postériori !...

Des moyens qui n'évoluent pas assez rapidement malgré un investissement parfois conséquent des SDIS...

- Vous nous imposez une doctrine OPS tuerie de masse inexploitable, pour laquelle grand nombre de SP n'ont toujours pas été formés malgré l'état d'urgence renforcé !

- Comment supporter aussi une sur-sollicitation opérationnelle croissante malgré une réduction des effectifs professionnels voulue ou comblée par des sapeurs-pompiers volontaires en garde postée, sur-sollicitation engendrée par les carences ambulancières et médicales orchestrées par les SAMU !

**Les pompiers sont devenus au fil des années le dernier rempart à la détresse humaine parce  
que les services de l'Etat ne répondent plus à leurs missions régaliennes. Une détresse à  
laquelle ils répondent au quotidien, mais à quel prix ? ...**

- De la détresse et des souffrances infligées qui font malheureusement aussi partie de leur quotidien et que bon nombre de SDIS, très en retard sur le dossier des risques psychosociaux n'ont pas pleinement appréhendés. Un phénomène de mal-être au travail se développe ces dernières années, accentué par des pratiques managériales dictatoriales.

**L'humain doit être replacé au centre de votre politique.**

Ces mauvaises pratiques vous les connaissez, nous vous en avons déjà parlé au cours de votre précédente fonction et rien n'avait été engagé par votre directeur départemental pour y mettre fin au sein de votre SDIS...

**Monsieur le Ministre nous attendons aussi des réponses indispensables concernant :**

- **votre vision du service public de secours de demain ?**
- **le financement des SDIS** qui ne peut être la variable d'ajustement des budgets des conseils départementaux ?
- **l'avenir statutaire des sapeurs-pompiers professionnels et la conduite d'une nouvelle refonte de la réforme de la filière** en créant de véritables perspectives de carrière pour nos jeunes et la reconnaissance des emplois et fonctions occupés ?
- **l'aspect statutaire de nos collègues PATS exerçant en salle opérationnelle CTA-CODIS ?**
- **la place des sapeurs-pompiers dans le secours à personne ?**
- **la place des sapeurs-pompiers dans le secours en montagne ?**
- **l'engagement du gouvernement français à construire une flotte européenne de bombardiers d'eau**, nos moyens de lutte contre les feux de forêt étant insuffisants et trop souvent cloués au sol ?
- **le respect du calendrier des accords PPCR ?**
- **l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires en garde postée** en remplacement de sapeurs-pompiers professionnels ?

**Il est temps que nos gouvernants comme nos employeurs apprécient et reconnaissent pleinement l'engagement des pompiers autrement que de manière posthume !!!**

**Une pensée Autonome toute particulière adressée à nos collègues qui, depuis quelques jours, combattent sans limite les feux qui détruisent notre patrimoine forestier et malheureusement quelques biens...**

**MERCI A VOUS TOUS**

***Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement AUTONOME***

***Pour diffusion et affichage***